

[Accueil](#) > [Toute l'actualité](#)

Toute l'actualité

Directeurs d'école, votre métier évolue

Brève - Najat Vallaud-Belkacem

Modernisation des métiers de l'Éducation nationale - 13/11/2014

Découvrez comment le métier des directeurs et directrices d'école évolue. La loi du 8 juillet 2013 a fixé les grands objectifs d'une refondation pédagogique et éducative de l'École de la République. Pour que cette refondation réussisse, tous les métiers de l'Éducation nationale ont été repensés afin que les missions des personnels correspondent à cette nouvelle ambition pour l'École. Pour chaque métier, des fiches sont publiées au terme de plus d'une année de discussions avec les organisations syndicales.

[Une pleine reconnaissance des missions des directeurs d'école](#)

[Les principales décisions](#)

[Rentrée 2015 : de nouveaux moyens pour exercer ses missions](#)

Une pleine reconnaissance des missions des directeurs d'école

Les directeurs des écoles maternelles et élémentaires assument des missions essentielles. Ils sont responsables du bon fonctionnement de l'école, de l'accueil des élèves, des relations avec les parents, de l'animation de l'équipe pédagogique et représentent l'éducation nationale auprès de ses partenaires et de la commune. Or, ils ont vu ces dernières années leurs fonctions se densifier et évoluer considérablement.

La priorité donnée au primaire, confirmée et consolidée dans sa mise en œuvre avec la scolarisation des moins de trois ans, le dispositif "plus de maîtres que de classes", particulièrement dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, ainsi que les nouveaux rythmes scolaires, ont beaucoup mobilisé les directeurs d'école et ont largement reposé sur leur engagement.

Cette diversification des missions et l'augmentation des responsabilités des directeurs d'école ont nécessité l'amélioration des conditions d'exercice de leur métier, avec un recentrage sur leurs fonctions pédagogiques, assortie d'une meilleure reconnaissance, y compris financière, de leur rôle essentiel de pilotage.

Les principales décisions

Clarifier et valoriser les missions et responsabilités des directeurs d'école par :

la redéfinition de leurs missions actuelles autour de trois piliers :

- animation, pilotage et impulsion pédagogiques ;
- organisation et fonctionnement de l'école ;
- relations avec les parents et les partenaires à travers l'élaboration d'un référentiel-métier, constituant un véritable document de référence des missions actuelles des directeurs d'école ;

la reconnaissance de leur fonction au niveau du recrutement et de l'affectation afin de mieux prendre en compte l'expérience et les compétences ;

l'amélioration de leur formation initiale et continue par une redéfinition des contenus de formation, par une augmentation du nombre de jours dédiés à la formation et par un meilleur accompagnement de la carrière des directeurs.

Dégager du temps pour l'exercice des missions de direction par :

un allègement ou une décharge renforcée sur le service des activités pédagogiques complémentaires (APC) au bénéfice des directeurs d'école ;

la mise en place, à la rentrée 2014, d'une décharge dite de rentrée scolaire de 4 jours pour tous les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes, contre 2 jours précédemment ;

des augmentations des décharges de direction dans un cadre pluriannuel 2015 et 2016, notamment pour les directions d'école de 8 et 9 classes.

Revaloriser les carrières par :

une augmentation de la part complémentaire de l'indemnité de sujétions spéciales pour les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes (passage de 300 à 500 €), les directeurs d'écoles de 4 classes (passage de 300 à 700 €) et les directeurs d'écoles de 5 à 9 classes (passage de 600 à 700 €) ;

une amélioration des perspectives de carrière grâce à un accès accru aux grades d'avancement :

- accès à la hors-classe grâce à une élévation progressive du taux des promus/promouvables qui est passé de 2 à 3 % au 1er septembre 2013, 4 % au 1er septembre 2014 et 4,5 % au premier septembre 2015 ;
- accès au nouveau grade à accès fonctionnel dans le corps des professeurs des écoles (Graf).

Simplifier le travail administratif et renforcer l'aide à la direction par :

un allègement des tâches administratives dans le cadre de protocoles de simplification ;

le recrutement d'environ 15 000 contrats aidés consacrés à l'aide administrative et l'appui éducatif dans les écoles ;

l'élaboration d'un guide juridique précisant les domaines de responsabilité des directeurs et la mise en place d'une assistance juridique de premier niveau.

RENTRÉE
2015

DE NOUVEAUX MOYENS POUR EXERCER SES MISSIONS

Le budget 2015 prévoit :



→ le passage d'1/4 de décharge à 1/3 de décharge d'enseignement pour les écoles élémentaires de 9 classes ;



→ une majoration du régime indemnitaire des directeurs d'école, effective depuis la rentrée 2014 :

+ 100 € pour les directeurs d'école comptant 5 à 9 classes,

+ 200 € pour les directeurs d'école comptant 1 à 3 classes,

+ 400 € pour les directeurs d'école comptant 4 classes ;



→ la reconduction des contrats aidés pour l'aide administrative et l'appui éducatif.

Modernisation des métiers de l'Éducation nationale / MENESR - Novembre 2014

EN SAVOIR PLUS

Page à consulter

Modernisation des métiers de l'Éducation nationale

L'ensemble des métiers évolue

Des mesures concrètes inscrites au budget de l'Éducation nationale
Éducation prioritaire : de nouveaux moyens pour exercer ses missions

[Modernisation des métiers de l'Éducation nationale, dossier de présentation du 13 novembre 2013](#)



Mise à jour : novembre 2014